



## Démission pendant congé maternité

-----  
Par AllisonCrd

Bonjour,

Actuellement enceinte, mon congé maternité se terminera le 5 Novembre, pendant ce congé je souhaiterais démissionner de mon travail ( pour un autre emploi) selon ma convention collective et mon grade je devrais 2 mois de préavis.

Je voulais savoir si je donne ma démission pendant mon congé maternité environ 2 mois avant la fin ( après accouchement donc ) le préavis est il valable pendant le congé maternité ?  
Merci à vous !

-----  
Par kang74

Bonjour

Le congé maternité suspend la durée de préavis qui commencera à s'effectuer à votre retour .

Le mieux est donc de négocier avec votre employeur une dispense de préavis( bien en avance)